

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
-STIP-**

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre 1003- Tunis El Khadra.

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF et Mr Mohamed Neji HERGLI.

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Solde au 31 décembre 2 010	Solde au 31 décembre 2 009
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 374 079	8 343 555
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(6 666 741)	(6 137 804)
	III.1.	1 707 338	2 205 751
Immobilisations corporelles		172 646 973	171 252 733
- Amortissements des immobilisations corporelles		(135 960 207)	(127 214 887)
	III.1.	36 686 766	44 037 846
Immobilisations financières		10 671 607	10 597 497
- Provisions sur immobilisations financières		(5 954 280)	(5 596 860)
	III.2.	4 717 327	5 000 637
Total des actifs immobilisés		43 111 432	51 244 234
Total des actifs non courants		43 111 432	51 244 234
Actifs courants			
Stocks		35 237 230	31 688 598
-Provisions pour dépréciation des stocks		(871 436)	(877 788)
	III.3.	34 365 794	30 810 809
Clients et comptes rattachés		30 013 545	29 848 883
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(16 090 666)	(15 683 002)
	III.4.	13 922 880	14 165 881
Autres actifs courants	III.5.	9 188 325	6 626 830
Placements et autres actifs financiers	III.6.	3 775 209	3 749 875
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7.	10 861 682	7 849 886
Total des actifs courants		72 113 889	63 203 282
Total des actifs		115 225 322	114 447 516

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
Capitaux propres et passifs		2 010	2 009
Capitaux propres			
Capital social		12 623 472	12 623 472
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 774)	(325 774)
Autres capitaux propres		7 785 659	7 823 254
Résultats reportés		(102 579 198)	(91 221 830)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(77 472 879)	(66 077 915)
Résultat de l'exercice		(15 169 044)	(11 357 369)
Total des capitaux propres	III.8.	(92 641 923)	(77 435 284)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	III.9.	11 305 034	14 593 511
Autres passifs non courants	III.10.	844 649	846 982
Provisions pour risques et charges	III.11.	270 088	210 016
Autres dettes non courantes	III.12.	-	685 314
Total des passifs non courants		12 419 772	16 335 822
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.13.	8 715 950	8 058 240
Autres passifs courants	III.14.	23 317 841	26 027 562
Concours bancaires et autres passifs financiers	III.15.	163 413 681	141 461 176
Total des passifs courants		195 447 473	175 546 978
Total des passifs		207 867 245	191 882 800
Total des capitaux propres et des passifs		115 225 322	114 447 516

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Période de 12 mois close le	Période de 12 mois close le
	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Produits d'exploitation			
Revenus	III.16.	101 161 466	93 332 832
Autres produits d'exploitation	III.17.	220 574	179 997
Total des produits d'exploitation		101 382 040	93 512 829
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(2 523 051)	4 948 496
Achats de marchandises consommés		-	-
Achats d'approvisionnements consommés	III.18.	69 177 418	57 115 271
Charges de personnel	III.19.	18 860 525	17 603 074
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.20.	13 167 074	9 807 170
Autres charges d'exploitation	III.21.	3 980 621	3 868 592
Total des charges d'exploitation		102 662 588	93 342 603
Résultat d'exploitation		(1 280 548)	170 226
Charges financières nettes	III.22.	13 822 723	11 388 997
Autres gains ordinaires	III.23.	11 065	19 573
Autres pertes ordinaires	III.24.	3 579	90 891
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(15 095 785)	(11 290 089)
Impôt sur les sociétés		73 259	67 280
Résultat des activités ordinaires après impôt		(15 169 044)	(11 357 369)
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		(15 169 044)	(11 357 369)

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période de 12 mois close le 31/12/2010	Période de 12 mois close le 31/12/2009
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		(15 169 044)	(11 357 369)
- Ajustements pour:			
Dotations aux amortissements et aux provisions		13 929 149	10 248 486
Reprises sur provisions et amortissements		(762 075)	(441 316)
Différences de change sur liquidités et équivalents		(8 201)	2 112
- Variations des :			
Stocks		(3 548 632)	2 055 373
Créances		(164 662)	(2 042 225)
Autres actifs courants		(2 583 176)	(110 818)
Placements et autres actifs financiers		(25 334)	(3 030 758)
Fournisseurs et autres dettes		2 600 881	4 657 531
Transfert de charges		367 320	(710 942)
Plus value sur cession des immobilisations			(10 950)
Moins value sur cession des immobilisations		-	11 067
Total des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(5 363 775)	(729 808)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements liés de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 463 638)	(916 965)
Encaissements liés de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			10 950
Décassements liés de l'acquisition d'immobilisations financières		(115 291)	(44 084)
Encaissements liés de la cession d'immobilisations financières		7 286	-
Total des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(1 571 643)	(950 099)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts		34 739 601	26 788 319
Encaissements provenant des subventions d'investissements		-	64 000
Décaissement pour remboursement des emprunts		(25 032 220)	(30 041 007)
Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement		9 707 382	(3 188 688)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		8 201	(2 112)
Variation de trésorerie		2 780 164	(4 870 707)
Trésorerie au début de l'exercice		(42 196 370)	(37 325 663)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.25.	(39 416 206)	(42 196 370)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT.

A la date du 30 Juin 2008, le capital social a été réduit pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT l'action. Par la même Assemblée Générale Extraordinaire, une augmentation du capital non suivie d'effet pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions) a été prononcée.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tout autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001, a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant 10% du capital social.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1.DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2.BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La STIP a accusé une perte nette de 15 169 044 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2010, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 92 641 923 DT, soit 98 953 659 DT en deçà de la moitié du capital social.

Le passif exigible était, au 31 décembre 2010, supérieur de 123 333 584 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 92 641 923 DT au total de l'actif.

Cette situation est due à des facteurs endogènes et surtout exogènes ayant affectés la compétitivité commerciale, la performance économique et l'équilibre financier de la société.

Dans ce contexte, la STIP a entamé un processus de recherche de solutions stratégiques visant la restructuration de la société et le rétablissement de son équilibre financier. La société a ainsi établi un plan d'assainissement financier mis à jour pour la période 2008-2011.

A ce titre, bien que la société ait établi un plan d'assainissement financier et l'a mis à jour pour la période 2008-2011, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraires, non suivie d'effet, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'assainissement.

Toutefois, il y a lieu de signaler que la société a déjà obtenu des accords de principe formels des banques pour adhérer au plan de restructuration et procéder au retraitement des engagements de la STIP. La société a, également, confié, depuis le 1er juillet 2009, à une banque d'affaires, une mission d'assistance et d'accompagnement pour la réalisation de sa restructuration et privatisation par ouverture de son capital à des investisseurs stratégiques.

Le processus a été fondé sur le principe de l'indexation de l'abandon partiel des dettes bancaires à l'apport en numéraire des dits investisseurs stratégiques dans l'augmentation de capital. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 16 avril 2010 et clôturé le 28 mai 2010 suite à une prorogation des délais de réception des dossiers. Il a fait l'objet de 9 réponses. La banque d'affaires a été, aussitôt, invitée à entrer en contact avec les intéressés pour sonder leurs opinions sur l'approche appropriée à suivre et les scénarios possibles pour la concrétisation de l'opération de restructuration et de privatisation et ce, avant de discuter avec les banques concernées pour convenir du schéma à adopter pour la finalisation du processus. Ces discussions devaient précéder l'élaboration du cahier des charges relatif à l'appel d'offres dont le lancement était envisagé au titre de l'opération de restructuration financière et de privatisation de la STIP.

Suite à la révolution populaire récente, qui n'a pas eu d'impact sur les actifs de la société, le conseil d'administration de la STIP a décidé, dans sa réunion du 11 février 2011, la suspension de l'opération de privatisation. Le conseil d'administration réuni le 17 mai 2011 a, néanmoins, autorisé la Direction Générale de la société à examiner avec les banques concernées une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence. Les grandes lignes de cette démarche consistent, d'abord, à suspendre le cours des intérêts de retard générés par les emprunts bancaires, ensuite, à consolider immédiatement une première tranche des engagements bancaires et démarrer son remboursement et, enfin, à inciter les banques à financer l'exploitation de la STIP en remboursant les autres tranches moyennant une majoration de chaque échéance des crédits de gestion d'un taux croissant avec l'engagement de chacune des banques.

D'un autre côté, le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre le titre STIP de la cotation à partir du 8 septembre 2010, et ce, jusqu'à la publication des informations nécessaires à la protection des investisseurs et au bon fonctionnement du marché et en particulier des informations relatives à l'opération de restructuration.

Faute de concrétisation de la restructuration financière envisagée, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

Stocks

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stock de produits finis, il est procédé comme suit:

- Pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles) dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production ; une provision égale à la différence est constatée.

- Pour les produits finis fabriqués pour le compte de la société " Pirelli" et qui sont facturés à un prix conventionnel, une provision égale à la différence entre le prix de vente et le coût réel de production est constituée.

Emprunts

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

III. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

III.1. LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations nettes s'élèvent au 31/12/2010 à 38 394 105 DT. Elles sont analysées au niveau du tableau suivant :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2009	Acquisitions	Transfert	Cessions et régularisations	Valeur brute au 31/12/2010	Amortissements cumulés au 31/12/2009	Dotations 2010	Cessions et régularisations	Amortissements cumulés au 31/12/2010	VCN au 31/12/2010
<u>Immobilisations incorporelles</u>										
-Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(5 069 179)	(483 721)	-	(5 552 900)	1 451 163
-Logiciels	576 796	17 262	-	-	594 058	(572 872)	(7 081)	-	(579 953)	14 105
-Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(495 753)	(38 135)	-	(533 888)	228 809
-En cours	-	13 262	-	-	13 262	-	-	-	-	13 262
Sous-total (I)	8 343 555	30 524	-	-	8 374 079	(6 137 804)	(528 936)	-	(6 666 741)	1 707 338
<u>Immobilisations corporelles</u>										
-Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
-Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(13 025 489)	(847 637)	-	(13 873 127)	11 019 244
-Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(528 251)	(14 320)	-	(542 571)	327 459
-Agencements et aménagements des constructions	3 084 898	20 913	-	-	3 105 811	(2 554 357)	(191 045)	-	(2 745 402)	360 409
-Matériel & outillages industriels	99 241 516	1 418 840	-	(62 165)	100 598 190	(69 775 282)	(7 644 428)	62 165	(77 357 545)	23 240 646
-Matériel & outill. industriels réévalués	37 625 194	-	-	-	37 625 194	(37 625 194)	-	-	(37 625 194)	-
-Matériel de transport	1 564 204	-	-	-	1 564 204	(1 449 071)	(31 885)	-	(1 480 956)	83 248
-Matériel informatique	1 033 984	23 368	-	-	1 057 352	(974 218)	(20 934)	-	(995 153)	62 199
-Agencement, Aménagements & Installations	1 052 743	52 146	-	-	1 104 889	(910 427)	(41 483)	-	(951 910)	152 979
-Equipement de bureau	419 238	1 117	-	-	420 356	(372 599)	(15 751)	-	(388 351)	32 005
-En cours	100 459	218 143	(278 122)	-	40 481	-	-	-	-	40 481
Sous-total (II)	171 252 733	1 734 527	(278 122)	(62 165)	172 646 973	(127 214 887)	(8 807 485)	62 165	(135 960 207)	36 686 766
Total (I+II)	179 596 288	1 765 051	(278 122)	(62 165)	181 021 052	(133 352 691)	(9 336 421)	62 165	(142 626 947)	38 394 105

III.2.LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes des provisions totalisent au 31/12/2010 un montant net de 4 717 327 DT contre un montant net de 5 000 637 DT au 31/12/2009. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009	Variation
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 860	(10)
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355	-
Cautionnements	415 572	307 556	108 016
Prêts au personnel	150 831	184 726	(33 895)
Total valeur brute	10 671 607	10 597 497	74 110
- Provision pour dépréciation	(5 954 280)	(5 596 860)	(357 420)
Total valeur nette	4 717 327	5 000 637	(283 310)

III.3.LES STOCKS

Les stocks affichent au 31/12/2010 un montant brut de 35 237 230 DT contre un montant brut de 31 688 598 DT au 31/12/2009. La provision pour dépréciation des stocks s'élève à 871 436 DT au 31/12/2010 contre 877 788 DT au 31/12/2009 soit un montant net des stocks au 31/12/2010 de 34 365 794 DT contre 30 810 809 DT au 31/12/2009. Les stocks se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009	Variation
Matières premières	13 738 712	12 609 071	1 129 642
- Provisions pour dépréciation		-	-
Total valeur nette des matières premières	13 738 712	12 609 071	1 129 642
Stock de produits finis	9 834 165	7 681 584	2 152 581
- Provisions pour dépréciation	(71 436)	(77 788)	6 352
Total valeur nette des produits finis	9 762 728	7 603 796	2 158 932
Stock d'en-cours de productions de biens	3 502 759	3 132 289	370 470
- Provisions pour dépréciation		-	-
Total valeur nette des en-cours	3 502 759	3 132 289	370 470
Stock de pièces de rechange et autres approvisionnements.	8 161 594	8 265 655	(104 061)
- Provisions pour dépréciation	(800 000)	(800 000)	-
Total valeur nette des pièces de rechange	7 361 594	7 465 655	(104 061)
Total valeur nette	34 365 794	30 810 809	3 554 984

III.4.LES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés affichent une valeur brute au 31/12/2010 de 30 013 545 DT contre 29 848 883 DT au 31/12/2009. La provision pour dépréciation des créances clients s'élève au 31/12/2010 à 16 090 666 DT contre 15 683 002 DT au 31/12/2009.

La valeur nette des clients et comptes rattachés s'élève ainsi à 13 922 880 DT au 31/12/2010 contre 14 165 881 DT au 31/12/2009. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009	Variation
Clients locaux	716 183	57 473	658 710
Clients locaux, effets à recevoir	832 550	939 905	(107 355)
Clients étrangers	12 694 471	13 281 412	(586 941)
Clients douteux	15 770 341	15 570 094	200 248
Total valeur brute	30 013 545	29 848 883	164 662
- Provision pour dépréciation	(16 090 666)	(15 683 002)	(407 664)
Total valeur nette	13 922 880	14 165 881	(243 002)

III.5.LES AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31/12/2010 à 9 188 325 DT contre 6 626 830 DT au 31/12/2009. Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009	Variation
Fournisseurs débiteurs	3 478 252	896 611	2 581 642
Personnel	157 312	184 954	(27 642)
Etat, impôts/sociétés à reporter	2 368 741	3 357 042	(988 300)
Etat TVA à reporter	282 253	22 578	259 675
Etat TVA récupérable	46 881	621 027	(574 146)
Etat TFP à reporter	469 042	326 463	142 579
Etat, avance en douanes	227 930	199 865	28 065
Etat Rappel d'Impôts	364 315	364 315	-
Sociétés de groupe	2 239 858	1 044 872	1 194 985
Charges constatées d'avances	240 772	240 559	213
Total valeur brute	9 875 358	7 258 287	2 617 071
- Provision pour dépréciation	(687 033)	(631 457)	(55 576)
Total valeur nette	9 188 325	6 626 830	2 561 495

III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31/12/2010 à 3 775 209 DT contre 3 749 875 DT au 31/12/2009. Ils se détaillent ainsi :

Libellé	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009	Variation
Régies d'avance & accredit.supérieur à 3 mois	3 926 699	3 749 875	176 825
Provision sur régies d'avance supérieure à 3 mois	(151 490)	-	(151 490)
Total	3 775 209	3 749 875	25 335

III.7.LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2010 à 10 861 682 DT contre 7 849 886 DT au 31/12/2009. Elles se détaillent ainsi :

Libellé	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009	Variation
Banques	304 391	395 936	(91 545)
Caisses	16 288	10 221	6 066
Virement interne	2 282	-	2 282
Chèques à L'Encaissement	4 959 797	5 205 580	(245 783)
Effets à L'Encaissement	42 247	-	42 247
Effets à L'Escompte	497 660	857 369	(359 709)
Régies d'avance & accreditifs	5 039 017	1 380 780	3 658 237
Total	10 861 682	7 849 886	3 011 795

III.8.LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont passés de (77 435 284) DT au 31/12/2009 à (92 641 923) DT au 31/12/2010.

Cette variation est détaillée au niveau du tableau de variation des capitaux propres qui suit :

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale d'investissement	Réserve spéciale	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2009	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 823 254	(31 680 905)	(59 540 925)	(11 357 369)	(77 435 284)
<i>Affectation de résultat de l'exercice 2009 suivant la décision de l'AGO du 23/06/2010</i>							(1 296 560)	(10 060 809)	11 357 369	-
<i>Subventions d'investissements - Quote part de l'exercice</i>						(37 595)				(37 595)
<i>Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2010</i>									(15 169 044)	(15 169 044)
Solde au 31/12/2010	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 785 659	(32 977 465)	(69 601 734)	(15 169 044)	(92 641 923)

III.9.LES EMPRUNTS

Les emprunts à plus d'un an affichent au 31/12/2010 un solde de 11 305 034 DT contre un solde de 14 593 511 DT au 31/12/2009 et sont détaillés ainsi :

Bailleurs de fonds	durée	franch	taux	Crédit initial	Solde au 31/12/2009				2 010		Solde au 31/12/2010			
					à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	Total	Rembts	Reclasts	à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	Total
UBCI crédit 1 269 888 DT	7 ans	2 ans	4,00000%	4 210 656	90 706	181 413	-	272 119	181 413	90 706	-	90 706	-	90 706
UBCI crédit 672 555,288 DT	7 ans	2 ans	4,00000%	"	48 040	96 079	-	144 119	96 079	48 040	-	48 040	-	48 040
UBCI Crédit 1 474 524 DT	7 ans	2 ans	4,00000%	"	105 323	210 646	-	315 969	210 646	105 323	-	105 323	105 323	210 646
UBCI Crédit 793 688,913 DT	7 ans		4,00000%	"	56 692	113 384	-	170 076	113 384	56 692	-	56 692	-	56 692
STB Crédit : 2.063.027,120DT	15 ans	3 ans	9,22000%	14 000 000	1 117 473	171 919	773 635	2 063 027	945 554	171 919	945 554	171 919	945 554	2 063 027
STB Crédit : 2.372 171.477DT	15 ans	3 ans	9,22000%	"	1 334 346	197 681	840 144	2 372 171	1 037 825	197 681	1 136 666	197 681	1 037 825	2 372 171
STB Crédit : 3.358.906,778DT	15 ans	3 ans	9,22000%	"	1 819 408	279 909	1 259 590	3 358 907	1 539 499	279 909	1 539 499	279 909	1 539 499	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625DT	15 ans	2 ans	9,22000%	"	703 439	100 491	401 965	1 205 895	502 456	100 491	602 947	100 491	502 456	1 205 895
STB Crédit : 2.372 546.236DT	15 ans	2 ans	9,29300%	"	1 277 525	182 504	866 892	2 326 920	1 049 395	182 504	1 095 021	182 504	1 049 395	2 326 920
STB Crédit : 2.627 453.764DT	15 ans	2 ans	9,29300%	"	1 414 783	202 112	960 031	2 576 926	1 162 143	202 112	1 212 671	202 112	1 162 143	2 576 926
STB Crédit : 5.000 000DT	7 ans	-	7,31250%	5 000 000	-	357 143	3 571 429	3 928 571	3 928 571	-	-	-	3 928 571	3 928 571
ATTIJARI Bq Crédit 2 000 000 DT	7 ans	2 ans	6,93750%	2 000 000	-	-	1 090 462	1 090 462	1 090 462	-	-	-	1 090 462	1 090 462
Amen Bank Credit 2 200 000DT	12 ans	2 ans	6,90625%	7 000 000	1 099 500	223 000	729 500	2 052 000	952 500	242 000	857 500	242 000	952 500	2 052 000
Amen Bank Credit 800 000 DT	12 ans	2 ans	6,90625%	"	399 750	81 000	265 250	746 000	346 250	88 000	311 750	88 000	346 250	746 000
Amen bank crédit 4 000.000DT	10 ans	2 ans	7,00000%	"	2 205 000	389 250	1 272 500	3 866 750	1 661 750	422 500	1 782 500	422 500	1 661 750	3 866 750
AMEN BANK : 1 200 000DT	3 ans		7,00000%	1 200 000	-	-	1 200 000	1 200 000	1 200 000	-	-	-	1 200 000	1 200 000
BFT Crédit : 3 000 000DT	7 ans	2 ans	6,90625%	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	3 000 000	-	-	-	3 000 000	3 000 000
UIB Crédit réaménagé : 3 555 000 DT	6 ans		6,00000%	4 000 000	323 160	646 320	2 585 520	3 555 000	3 231 840	323 160	-	323 160	3 231 840	3 555 000
UIB Crédit réaménagé :445 000 DT	2,5 ans		7,00000%	"	-	-	445 000	445 000	445 000	-	-	-	445 000	445 000
BTK Crédit 6 000 000 DT	12 ans	2 ans	7,93750%	6 000 000	1 950 000	600 000	2 400 000	4 950 000	3 000 000	600 000	1 350 000	600 000	3 000 000	4 950 000
BTK Crédit réaménagé 1 050 000D			7,00000%	1 050 000	474 000	144 000	432 000	1 050 000	576 000	144 000	330 000	144 000	576 000	1 050 000
BNA Crédit 8 424 000 DT	7 ans	2 ans	6,90625%	10 000 000	-	-	8 424 000	8 424 000	8 424 000	-	-	-	8 424 000	8 424 000
BNA Crédit 1 576 000 DT	7 ans		6,00000%	"	-	236 400	1 339 600	1 576 000	1 576 000	-	-	-	1 576 000	1 576 000
BNA Crédit 4410000DT	18M		8,00000%	4 410 000	-	-	3 589 365	3 589 365	3 589 365	-	-	-	3 589 365	3 589 365
BIAT 2 500 000 DT	7 ans	2 ans	7,00000%	2 500 000	-	476 190	2 023 810	2 500 000	2 500 000	-	-	-	2 500 000	2 500 000
BH Crédit 247 000 DT	10 ans		8,20000%	247 000	174 366	30 833	-	205 199	30 833	33 440	140 926	33 440	7 944	182 310
Total					14 593 511	4 920 274	37 470 692	56 984 477	42 390	42 390 966	11 305 034	3 288 477	41 871 879	56 465 389

III.10.LES AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élevant au 31/12/2010 à 844 649 DT contre 846 982 DT au 31/12/2009. Il s'agit à hauteur de 844 649 DT d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la " STIP ", et qui provient d'un don Italien.

Libellé	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009	Variation
Emp-dette Assor C.P Etat	844 649	844 649	-
Depots & Caut. Recus	-	2 332	(2 332)
Total	844 649	846 982	(2 332)

III.11.LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2010 à 270 088 DT contre 210 016 DT au 31/12/2009.

III.12.AUTRES DETTES NON COURANTES

Les autres dettes non courantes accusent un solde nul au 31/12/2010 contre 685 314 DT au 31/12/2009.

Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009	Variation
Dettes CNSS à plus d'un an	-	551 725	(551 725)
Dettes fiscales à plus d'un an	-	133 589	(133 589)
Total	-	685 314	(685 314)

La STIP a bénéficié d'un échéancier s'étalant sur cinq ans pour le remboursement de sa dette vis à vis de la CNSS d'un montant de 4 498 530 DT; ainsi que d'un échéancier de même durée vis à vis du Trésor en application de la loi n° 25/2006 du 15/06/2006 relative à l'amnistie fiscale pour 2 671 780 DT.

Les dernières échéances se terminent au cours de l'exercice 2011.

III.13.LES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 8 715 950 DT au 31/12/2010 contre 8 058 240 DT au 31/12/2009. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009	Variation
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
Fournisseurs locaux	2 846 508	3 223 379	(376 871)
Fournisseurs étrangers	919 618	869 940	49 678
Fournisseurs locaux, retenus de garantie	383	1 541	(1 158)
Fournisseurs, factures non parvenues	4 525 212	3 582 442	942 770
Fournisseurs locaux, effets à payer	37 607	17 607	20 000
Total des fournisseurs d'exploitation	8 329 328	7 694 909	634 419
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>			
Fournisseurs locaux	116 472	116 472	-
Fournisseurs étrangers	25 555	2 264	23 291
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	244 595	244 595	-
Total des fournisseurs d'immobilisations	386 622	363 331	23 291
Total	8 715 950	8 058 240	657 710

III.14.LES AUTRES PASSIFS COURANTS

Le total des autres passifs courants s'élève au 31/12/2010 à 23 317 841 DT contre 26 027 562 DT au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009	Variation
Clients R.R.R. à accorder	9 253 719	8 663 495	590 224
Ristournes à rembourser à MAAP	902 177	902 177	-
Fonds social	1 347 602	1 771 220	(423 618)
Personnel	1 953 774	1 816 905	136 870
Etat, impôts et taxes	2 712 334	6 479 425	(3 767 090)
Associés, dividendes à payer	953 569	1 067 622	(114 053)
Caisse Nationale de sécurité sociale	2 171 378	2 477 208	(305 831)
Tantièmes	94 462	94 462	-
Jetons de présence	157 015	165 015	(8 000)
Produits constatés d'avance	919 473	2 542 425	(1 622 952)
Autres passifs courants	132	185	(53)
Sous total 1	20 465 635	25 980 138	(5 514 503)
Provision courante pour risques & charges	2 852 206	47 424	2 804 782
Total	23 317 841	26 027 562	(2 709 721)

III.15.LES CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2010 à 163 413 681 DT contre 141 461 176 DT au 31/12/2009. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009	Variation
Échéances à moins d'un an sur emprunts	3 288 477	4 920 274	(1 631 797)
Échéances impayées	41 871 878	37 470 692	4 401 186
Emprunts courants	42 941 522	30 829 967	12 111 555
Intérêts courus	24 882 426	18 193 985	6 688 441
Banques	50 429 378	50 046 257	383 121
Total	163 413 681	141 461 176	21 952 506

III.16.LES REVENUS

Les revenus réalisés au cours de 2010 s'élèvent à 101 161 466 DT contre 93 332 832 DT réalisés au cours de 2009.

Les revenus se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos au		Variation
	31/12/2010	31/12/2009	
Ventes locales			
Ventes locales de produits finis Msaken	58 547 970	40 390 731	18 157 239
Ventes locales de produits finis "All-steell"		10 291 381	(10 291 381)
Ventes locales de produits finis MI Bourguiba	8 262 830	10 302 888	(2 040 058)
Ventes de produits intermédiaires	412 857	439 382	(26 525)
Ristournes sur ventes	(5 371 519)	(4 934 166)	(437 354)
Total des ventes locales	61 852 138	56 490 216	5 361 922
Ventes à l'export			
Exportation de produits finis Msaken	20 898 303	19 891 303	1 007 000
Exportation de produits finis "All-steell"	17 725 006	14 935 946	2 789 060
Exportation de produits finis MI Bourguiba	1 609 303	1 034 691	574 612
Exportation de produits finis Pirelli U2	33 568	1 337 465	(1 303 897)
Exportation de services		29 449	(29 449)
Ristournes sur ventes accordées	(956 852)	(386 238)	(570 614)
Total des ventes à l'export	39 309 328	36 842 616	2 466 712
Total	101 161 466	93 332 832	7 828 634

III.17.LES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation réalisés au cours de 2010 s'élèvent à 220 574 DT contre 179 997 DT réalisés au cours de 2009.

Ils se détaillent ainsi :

Libellé	Exercice de 12 mois clos au		
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Revenus des immeubles	45 550	20 524	25 026
Ventes des déchets	102 094	99 589	2 504
Quote part Subvention d'investissement	37 595	47 729	(10 133)
Autres produits	31 620	8 538	23 082
Jetons de présence perçues	3 716	3 618	98
Total	220 574	179 997	40 577

III.18.LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés encourus en 2010 s'élèvent à 69 177 418 DT contre 57 115 271 DT encourus en 2009. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos au		
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Achats d'approvisionnements	58 272 856	51 096 413	7 176 443
Variation de stocks des autres approvisionnements	(209 016)	(4 455 348)	4 246 333
Total 1	58 063 840	46 641 065	11 422 775
Achats de fournitures et matières consommables	6 376 767	7 180 439	(803 673)
Variation de stocks matières premières et fournitures	104 061	(1 211 739)	1 315 800
Total 2	6 480 827	5 968 700	512 127
Achats non stockés	4 632 750	4 505 505	127 245
Total	69 177 418	57 115 271	12 062 148

III.19.LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel encourues en 2010 s'élèvent à 18 860 525 DT contre 17 603 074 DT encourues en 2009. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos au		
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Salaires	14 776 120	13 847 082	929 039
Charges sociales	3 641 976	3 360 109	281 867
Autres charges sociales	356 648	349 186	7 461
Fonds social	85 781	46 697	39 084
Total	18 860 525	17 603 074	1 257 451

III.20.LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions de 2010 s'élèvent à 13 167 074 DT contre 9 807 170 DT encourues en 2009. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos au		
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dotations aux amortissements des immobilisations	9 336 421	10 098 944	(762 522)
Provisions pour dépréciation des stocks	71 436	-	71 436
Provisions pour dépréciation des clients	686 833	144 407	542 426
Provisions pour dépréciation des titres de participation	833 974	-	833 974
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	207 066	5 135	201 931
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 864 855		2 864 855
- Reprise sur provision pour dépréciation des stocks	(77 788)	(103 828)	26 040
- Reprise sur provision pour dépréciation des créances	(279 169)	(222 563)	(56 606)
- Reprise sur provision pour risques et charges	-	(114 924)	114 924
-Reprise sur provision sur titres de participation	(476 554)	-	(476 554)
Total	13 167 074	9 807 170	3 359 904

III.21.LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation encourues en 2010 s'élèvent à 3 980 621 DT contre 3 868 592 DT encourues en 2009. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos au		
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Primes d'assurances	926 845	808 486	118 359
Frais et commissions bancaires	685 414	794 642	(109 228)
Entretien et réparation	617 360	626 772	(9 412)
Frais de transport sur ventes	324 680	353 768	(29 088)
Impôt et taxes	308 341	327 953	(19 612)
Relations publiques	307 767	182 635	125 132
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	306 822	327 673	(20 851)
Gardiennage	205 184	158 507	46 677
Frais postaux et de télécommunication	114 442	80 049	34 393
Location et charges locatives	100 067	71 993	28 074
Missions et réceptions	72 007	76 231	(4 224)
Charges diverses ordinaires*	11 693	59 883	(48 190)
Total	3 980 621	3 868 592	112 029

* Les charges diverses ordinaires se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos au		
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Jetons de présence	30 000	30 000	-
Autres charges diverses ordinaires	(18 307)	29 883	(48 190)
Total	11 693	59 883	(48 190)

III.22.LES CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes encourues en 2010 s'élèvent à 13 822 723 DT contre 11 388 997 DT encourues en 2009. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos au		
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Intérêts sur crédits d'exploitation	734 576	758 958	(24 381)
Intérêts de retard de paiement	4 873 063	2 779 102	2 093 961
Intérêts sur emprunts	1 725 730	1 831 760	(106 030)
Intérêts des comptes courants	4 261 232	4 105 340	155 892
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	474 425	558 247	(83 822)
Intérêts sur crédits financement des stocks	59 666	50 421	9 245
Intérêts sur financement des exportations	894 437	831 491	62 945
Autres intérêts et pénalités	266 125	469 165	(203 040)
Intérêts créditeurs des comptes courants bancaires	(284 828)	16 841	(301 669)
Escompte obtenu		(480)	480
Pertes et gains de Change réalisés	565 079	476 944	88 136
Pertes et gains de Change non réalisés	253 217	(488 791)	742 009
Total	13 822 723	11 388 997	2 433 727

III.23.AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires réalisés au cours de 2010 s'élèvent à 11 065 DT contre 19 573 DT en 2009. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos au		
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Produits nets sur cessions d'immobilisations	-	10 950	(10 950)
Autres gains ordinaires	11 065	8 623	2 442
Total	11 065	19 573	(8 508)

III.24. AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires encourues en 2010 s'élèvent à 3 579 DT contre 90 891 DT encourues en 2009. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos au		
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Charges nettes sur sorties d'immobilisations	-	11 067	(11 067)
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	3 579	79 824	(76 245)
Total	3 579	90 891	(87 312)

III.25. TRESORERIE DE DEBUT ET DE FIN DE PERIODE

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2010 s'élève à (39 416 206) DT contre (42 196 370) DT en 2009 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009	Variation
Banques	304 391	395 936	(91 545)
Caisses	16 288	10 221	6 066
Virement interne	2 282	-	2 282
Chèques à L'Encaissement	4 959 797	5 205 580	(245 783)
Effets à L'Encaissement	42 247	-	42 247
Effets à L'Escompte	497 660	857 369	(359 709)
Régies d'avance & accréditifs	5 039 017	1 380 780	3 658 237
Provision sur régies d'avance	151 490		
Banques débitrices	(50 429 378)	(50 046 257)	(383 121)
Total	(39 416 206)	(42 196 370)	2 780 164

IV. Engagements hors bilan

1. Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprise liée	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
<u>Garanties réelles</u>					
• Hypothèques					
Hypothèque de 1er rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd		BFT, STB, Attijari B, ATB, BTK, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB	BTK, STB et Attijari B	BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1er rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet		BFT, STB, Attijari B, ATB, BTK, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB	BTK, STB et Attijari B	BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1er rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)		Attijari B, ATB, UBCI	Attijari B	Attijari B	
• Nantissements					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les Matériels et outillages)		BFT, STB, Attijari B, ATB, BTK, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB	BTK, STB et Attijari B	BTK, STB et Attijari B	
<u>Effets escomptés non échus</u>	6 338 374				
Total	6 338 374				
2 - Engagements reçus					
a) garanties personnelles					
• Cautions personnelles	4 600 000				
Caution accordée par un client	1 000 000	SPG	NON	NON	
Caution accordée par un client	2 000 000	STPCI	NON	NON	
Caution accordée par un client	1 200 000	SOCOP	NON	NON	

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprise liée	Associés	Provisions
Caution accordée par un client	400 000	Gros Pneus	NON	NON	
• Cautions bancaires	200 000				
Caution accordée par un client	200 000				
b) Garanties réelles					
• Hypothèques	5 664 570				
Hypoyhèque sur titre foncier n° 39984	200 000	JOMAA ET CIE	NON	NON	
Hypoyhèque sur titre foncier n° 48957	50 000	JOMAA ET CIE	NON	NON	
Hypoyhèque sur titre foncier n° 75959	800 000	JOMAA ET CIE			
Hypoyhèque sur titre foncier n° 41622+41623	700 000	JOMAA ET CIE			
Hypoyhèque sur titre foncier n° 26733	450 350	JOMAA ET CIE	NON	NON	
Hypoyhèque sur titre foncier n° 17664	814 220	JOMAA ET CIE	NON	NON	
Hypoyhèque sur titre foncier n° 34391	500 000	SOCOP			
Hypoyhèque sur titre foncier n° 19282	300 000	SOCOP			
Hypoyhèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypoyhèque 1er rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM	NON	NON	
• Nantissements	2 868 811				
Contrat de nantissement sur 4 fonds de commerce	1 246 000	JOMAA ET CIE	NON	NON	
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	922 811	JOMAA ET CIE	NON	NON	
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE	NON	NON	
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM	NON	NON	
TOTAL	13 333 381				

2. Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti *
• Emprunts d'investissement	56 465 389
AMEN BANK	7 864 750
ATB	0
BFT	3 000 000
BH	182 310
BIAT	2 500 000
BNA	13 589 365
Attijari BANK	1 090 462
BTK	6 000 000
STB	17 832 418
UBCI	406 084
UIB	4 000 000

* Montants en principal

V. Eventualités

1. En application des dispositions de la loi n° 2006-25 du 15/5/2006 relative à l'amnistie fiscale, la STIP a bénéficié, au cours de l'exercice 2006, de l'abandon des pénalités de contrôle et de retard se rapportant à la dette fiscale constatée en vertu de la reconnaissance de dette du 23/4/2005 relative aux impôts et taxes dus au titre de la mise en place de la technologie Pirelli.

Cet abandon a permis à la société d'une part, d'annuler la quote-part de la dette fiscale initialement comptabilisée au titre des pénalités de contrôle pour 525 907 DT en constatant un produit d'égal montant, et d'autre part, de ne pas prendre en charge les pénalités de retard arrêtées à la date de l'abandon à 320 613 DT.

Seulement, l'abandon des pénalités prévu par la loi d'amnistie de 2006 demeure subordonné au respect du calendrier de paiement du principal de la dette s'élevant à 2 671 780 DT qui prévoit 20 échéances trimestrielles s'étendant initialement jusqu'au 31/3/2011 d'une valeur de 133 589 DT chacune dont 19 ont été déjà payées à la date de clôture de l'exercice 2010. Par ailleurs, le paiement tardif d'une échéance générera une amende de retard de 1% par mois du montant de l'échéance.

Cette situation pourrait ainsi avoir pour conséquence, en cas de non paiement d'une échéance, la déchéance de l'avantage et l'acquittement, conformément aux dispositions de la loi n° 2006-25 du 15/5/2006 relative à l'amnistie fiscale, des pénalités abandonnées majorées des pénalités de retard.

En raison des difficultés de trésorerie que connaît la société, l'incidence finale de cette situation ne peut revêtir, qu'un caractère incertain justifiant, conformément à la norme comptable tunisienne NCT 14, de mentionner le passif éventuel qui en découle et qui est estimé au 31 décembre 2010 à la somme de 846 520 DT correspondant au risque en pénalités de contrôle et de retard se rapportant à la déchéance de l'avantages fiscal de l'abandon.

2. La relation entre la STIP et ses salariés est régie par la convention interne d'établissement de la STIP. L'article 57 de cette convention prévoit ce que tout agent partant à la retraite bénéficie d'une indemnité de départ à la retraite.

Ainsi, en vertu de cet article, la société est redevable à son personnel partant d'indemnités de départ à la retraite et par conséquent, elle encourt à ce sujet un passif éventuel.

Toutefois, ce passif n'a pas pu être mesuré de façon fiable puisque son estimation est tributaire de plusieurs paramètres aléatoires (taux de rotation du personnel, taux des départs anticipés à la retraite, table de mortalité, taux d'actualisation,...) et justifiait, en conséquent, qu'une information dans les notes soit fournie conformément au paragraphe 18 de la norme NC 14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture.

3. Dans le cadre de la privatisation de la société par ouverture de son capital à des investisseurs stratégiques tel que indiqué à la note II.2, la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 Juin 2010 et ceux confirmés par certaines banques, préalablement au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt, a permis de relever que ceux comptabilisés sont en deçà de ceux inscrits sur les livres des banques à hauteur des montants suivants :

Nature des engagements	Montant en MDT
Intérêts conventionnels et de retard impayés sur crédits à LT	339
Intérêts impayés sur préfinancement export et financement des stocks	(45)
Engagements par signature (y compris les effets escomptés non échus)	(1 390)

VI. Informations sur les parties liées

A- Transactions avec les parties liées

Au 31/12/2010, les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

a) Transactions avec la SMTP

- Des ventes réalisées au cours de l'exercice 2010 à la SMTP Amine pour un montant de 11 099 369 DT. La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2010 à 74 827 758 MAD, soit 12 727 453 DT (convertie au cours de clôture) ;

- Le montant des ristournes à accorder à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2010 à 30 352 159 MAD, soit 5 162 599 DT (converti au cours de clôture) ;
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2010 a porté sur 49 274 DT ;
- La facturation pour SMTP des intérêts sur comptes courants associés relatifs aux exercices 2008, 2009 et 2010 de 151 996 DT;
- La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur compte courants associés s'élève au 31/12/2010 à 5 419 017 MAD soit 921 721 DT (convertie au cours de clôture) ;

b) Transactions avec la SOMACOP

- Des ventes réalisées au cours de l'exercice 2010 à la société SOMACOP pour un montant HT de 8 755 918 DT. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2010, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 1 094 858 DT provisionnée à hauteur de 1 390 957 DT.
- Le montant des ristournes à accorder à la SOMACOP s'élève au 31/12/2010 à 515 515 DT.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2010 à ce titre s'est élevé à 21 550 DT hors TVA ;
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2010 à la SOMACOP s'élève à 53 197 DT ;
- La facturation des intérêts sur comptes courants associés relatifs aux exercices 2008, 2009 et 2010 d'un montant total de 58 145 DT;
- L'octroi d'un crédit au profit de la SOMACOP d'un montant de 1 200 792 DT sous forme de pneus, rémunéré au taux révisé de 8%, et remboursé à hauteur de 50% des ristournes accordées. Les intérêts facturés au titre de ce crédit relatifs à l'exercice 2010 s'élèvent à 62 585 DT ;
- Prestations d'assistance informatique et comptable. Les montants ainsi facturés au cours de 2010 se sont élevés respectivement à 13 848 DT et 931 DT.

c) Transactions avec la SOMACOP Plus

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Kassar Saiid, Tunis. Le loyer facturé en 2010 à ce titre s'est élevé à 24 000 DT HT ;
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2010 se sont élevées à 21 195 DT;

- La facturation d'un montant de 447 DT relatif à une prestation d'assistance comptable fournie par la STIP à la SOMACOP Plus.

B- Rémunérations des dirigeants

B1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations suivantes :

1- La rémunération du Président Directeur Général feu Mohamed Ezzaouia (pour la période allant du 5 février au 31 décembre 2010) qui comprend :

a- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

- Des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 février 2010 et du 29 avril 2010, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :
 - Deux voitures de fonction,
 - Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
 - Une prise en charge des prestations téléphoniques,
 - Une prise en charge du loyer d'un appartement sis à Tunis y compris la consommation d'électricité.
- Un avantage postérieur à l'emploi constitué d'une indemnité de départ à la retraite qui a été fixé par le conseil d'administration du 11 février 2011 à 4 mois de salaire. Cet avantage impactera les comptes de l'exercice 2011.

b- Une rémunération à la charge de la filiale SOMACOP en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant :

- Des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 8 mars 2010, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

2- La rémunération du Président Directeur Général monsieur Mohamed Hédi Dridi (pour la période allant du 1^{er} janvier au 4 février 2010) qui comprend :

a- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

- Des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 11 septembre 2007, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :
 - Deux voitures de fonction,
 - Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
 - Une prise en charge des prestations téléphoniques.
- Un avantage postérieur à l'emploi constitué d'une indemnité de départ à la retraite dont le principe a été décidé par le conseil d'administration du 5 février 2010 et le montant a été fixé par le conseil d'administration du 29 avril 2010 à 4 mois de salaire.

b- Une rémunération à la charge de la filiale SOMACOP en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant :

- Des avantages à court terme sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

B2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Mohamed Ezzaouia		Mohamed Hédi Dridi	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/10	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/10
Avantages à court terme	140.715	10.113	14.505	0
Avantages postérieurs à l'emploi			37.875	0
TOTAL	140.715	10.113	52.380	0

B2- b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, se présentent comme suit (en DT):

Eléments de la rémunération	Mohamed Ezzaouia		Mohamed Hédi Dridi	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/10	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/10
Avantages à court terme	1.500	0	300	0
TOTAL	1.500	0	300	0

VII. Note sur les événements postérieurs

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 17/05/2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport Général des co-commissaires aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés aux pages 10 à 41 du présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2010 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

Opinion

6- A notre avis, les états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Paragraphes d'observation

7- Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers qui décrivent certaines situations. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions :

7.1. La note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 15.169.044 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2010, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 92.641.923 DT, soit 98 953 659 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2010, supérieur de 123.333.584 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 92.641.923 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, bien que la société ait établi un plan d'assainissement financier mis à jour pour la période 2008-2011, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effet, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'assainissement.

Toutefois, il y a lieu de signaler que la société a déjà obtenu des accords de principe formels des banques pour adhérer au plan de restructuration et procéder au retraitement des engagements de la STIP. La société a, également, confié, depuis le 1^{er} juillet 2009, à une banque d'affaires, une mission d'assistance et d'accompagnement pour la réalisation de sa restructuration et privatisation par ouverture de son capital à des investisseurs stratégiques. Le processus a été fondé sur le principe de l'indexation de l'abandon partiel des dettes bancaires à l'apport en numéraire des dits investisseurs stratégiques dans l'augmentation de capital. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 16 avril 2010 et clôturé le 28 mai 2010 suite à une prorogation des délais de réception des dossiers. Il a fait l'objet de 9 réponses. La banque d'affaires a été, aussitôt, invitée à entrer en contact avec les intéressés pour sonder leurs opinions sur l'approche appropriée à suivre et les scénarios possibles pour la concrétisation de l'opération de restructuration et de privatisation et ce, avant de discuter avec les banques

concernées pour convenir du schéma à adopter pour la finalisation du processus. Ces discussions devaient précéder l'élaboration du cahier des charges relatif à l'appel d'offres dont le lancement était envisagé au titre de l'opération de restructuration financière et de privatisation de la STIP.

Suite à la révolution populaire récente, qui n'a pas eu d'impact sur les actifs de la société, le Conseil d'Administration de la STIP a décidé, dans sa réunion du 11 février 2011, la suspension de l'opération de privatisation. Le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2011 a, néanmoins, autorisé la Direction Générale de la société à examiner avec les banques concernées une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence. Les grandes lignes de cette démarche consistent, d'abord, à suspendre le cours des intérêts de retard générés par les emprunts bancaires, ensuite, à consolider immédiatement une première tranche des engagements bancaires et démarrer son remboursement et, enfin, à inciter les banques à financer l'exploitation de la STIP en remboursant les autres tranches moyennant une majoration de chaque échéance des crédits de gestion d'un taux croissant avec l'engagement de chacune des banques.

D'un autre côté, le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre le titre STIP de la cotation à partir du 8 septembre 2010, et ce, jusqu'à la publication des informations nécessaires à la protection des investisseurs et au bon fonctionnement du marché et en particulier des informations relatives à l'opération de restructuration.

Faute de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

7.2. La note V.2 aux états financiers dont le contenu indique que la société encourt un passif au titre des indemnités de départ à la retraite stipulées au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP. Ce passif, n'a pas pu être, toutefois, fiablement mesuré puisque tributaire de l'estimation de plusieurs paramètres aléatoires (taux de rotation du personnel, taux des départs anticipés à la retraite, table de mortalité, taux d'actualisation,...) et justifiait, conséquemment, qu'une information dans les notes soit fournie conformément au paragraphe 18 de la norme NC 14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture.

7.3. La note V.3 aux états financiers qui indique que la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques à hauteur des montants suivants :

Nature des engagements	Ecart au 30/6/10 en MDT
Intérêts conventionnels et de retard impayés sur crédits à LT	339
Intérêts impayés sur préfinancement export et financement des stocks	(45)
Engagements par signature (y compris les effets escomptés non échus)	(1 390)

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

1- En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social et en concrétisation du plan de restructuration financière envisagé, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 30 juin 2008 et a décidé la continuité des activités de la société en prévoyant une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune. Toutefois, cette décision n'a pas respecté les dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

Par ailleurs, et bien que la société ait accusé au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 des pertes nettes respectives de 18.571.385 DT et 11.357.369 DT, aucune nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire ne s'est réunie, en application des dispositions du même article 388 du CSC, dans les quatre mois de l'approbation des comptes des exercices 2008 et 2009, à l'effet de statuer, de nouveau, sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société.

2- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

3- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à une évaluation générale du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre établissement au titre de l'exercice 2010 qui a fait l'objet d'un rapport remis à la direction générale de la société.

4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 31 Mai 2011

Les co-commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

**Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI**

Rapport Spécial des co-commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement autorisées et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- La convention de compte courant associés de 1.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe du TMM à la date du contrat majoré de 2%, est remboursable par la SOMACOP sur les ristournes trimestrielles à raison de 50% de chaque ristourne. Le crédit effectivement accordé en 2010 s'est élevé, en définitive, à 1.200.792 DT et les intérêts facturés par la STIP, au titre de 2010, au taux révisé de 8%, ont totalisé un montant HTVA de 62.585 DT.
- La convention d'assistance informatique conclue avec la société SOMACOP Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé, en 2010, la somme HTVA de 13.848 DT.

Par ailleurs, nous avons relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions et opérations nouvelles entrant dans le cadre des dispositions des articles ci dessus cités mais qui n'ont pas été, par omission, préalablement autorisées par le conseil d'administration de la société. Ces conventions, qui ont été postérieurement à leur conclusion, autorisées par le conseil d'administration du 17 Mai 2011, sont les suivantes :

- La convention d'assistance comptable conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé, en 2010, la somme HTVA de 931 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés, jusqu'au 31 décembre

2010, par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 58.145 DT et 151.996 DT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- Les emprunts obtenus par la société auprès de plusieurs banques à différents taux d'intérêts. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2010 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 1.725.730 DT et 4.873.063 DT.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2010 à cette filiale se sont élevées à 53.197 DT.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2010 à ce titre s'est élevé à 21.550 DT hors TVA.
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2010 a porté sur 49.274 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

C.1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations suivantes :

1- La rémunération du Président Directeur Général feu Mohamed Ezzaouia (pour la période allant du 5 février au 31 décembre 2010) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

- Des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 février 2010 et du 29 avril 2010, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :
 - Deux voitures de fonction,
 - Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
 - Une prise en charge des prestations téléphoniques,
 - Une prise en charge du loyer d'un appartement sis à Tunis y compris la consommation d'électricité.
- Un avantage postérieur à l'emploi constitué d'une indemnité de départ à la retraite qui a été fixé par le conseil d'administration du 11 février 2011 à 4 mois de salaire. Cet avantage impactera les comptes de l'exercice 2011.

B- Une rémunération à la charge de la filiale SOMACOP en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant :

- Des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 8 mars 2010 sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

2- La rémunération du Président Directeur Général monsieur Mohamed Hédi Dridi (pour la période allant du 1^{er} janvier au 4 février 2010) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

- Des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 11 septembre 2007, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :
 - Deux voitures de fonction,
 - Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
 - Une prise en charge des prestations téléphoniques.
- Un avantage postérieur à l'emploi constitué d'une indemnité de départ à la retraite dont le principe a été décidé par le conseil d'administration du 5 février 2010 et le montant a été fixé par le conseil d'administration du 29 avril 2010 à 4 mois de salaire.

B- Une rémunération à la charge de la filiale SOMACOP en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant :

- Des avantages à court terme sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

C.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Mohamed Ezzaouia		Mohamed Hédi Dridi	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/10	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/10
Avantages à court terme	140.715	10.113	14.505	-
Avantages postérieurs à l'emploi			37.875	-
TOTAL	140.715	10.113	52.380	-

C.2- b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, se présentent comme suit (en DT):

Eléments de la rémunération	Mohamed Ezzaouia		Mohamed Hédi Dridi	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/10	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/10
Avantages à court terme	1.500	-	300	-
TOTAL	1.500	-	300	-

Fait à Tunis, le 31 Mai 2011

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Mohamed Zinelabidine CHERIF

Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI